PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY

Avis public pour l'adoption du règlement 2022-534 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu-es municipaux

Avis est par les présentes donné que le – Règlement numéro 2022-534 remplaçant le règlement 2018-503 édictant le nouveau code d'éthique et de déontologie de la municipalité des élu-es municipaux a été présenté en séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley lors de la séance du 7 février 2022 à l'occasion du dépôt de l'avis de motion et qu'il sera présenté pour adoption lors de la séance ordinaire du 7 mars 2022.

Ce règlement a pour objet d'édicter les règles d'éthique et de déontologie applicables aux élu-es de la municipalité dans le cadre de leurs fonctions et notamment : Prévoir les règles de conflits d'intérêts et les moyens de les éviter, définir les avantages qui peuvent être acceptés par un élu, prévoir l'application de règles de discrétion, de confidentialité et de loyauté pendant et après le mandat, interdire l'utilisation des ressources de la municipalité, prévoir le respect du processus décisionnel en conformité des lois et règlements, déterminer enfin les sanctions applicables à tout manquement au Code d'éthique et de déontologie des élu-es de la municipalité.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal où on peut aussi en obtenir copie aux heures d'ouverture habituelles.

Donné à Sainte-Catherine-de-Hatley,
Ce 8 février 2022

Serge Caron
Secrétaire-trésorier par intérim